

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le jeudi 09 février 2012 à 20 heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 janvier 2012.
- 2° Fabrique d'Eglise de Glons - Modification budgétaire n°1/2011.
- 3° Fabrique d'Eglise de Bassenge - Modification budgétaire n° 2/2011.
- 4° Ratification ordonnance de police du Collège communal du : 17.01.2012 - Organisation d'un cortège carnavalesque le 12.02.2012 à Wonck.
- 5° Ordonnance de police du Conseil communal - Carnaval à Bassenge le 19 février 2012.
- 6° Ordonnance de police du Conseil communal concernant l'organisation du Carnaval à Emael le 19 février 2012.
- 7° Rétrocession à la commune de la concession Baron et Baronne STEIN d'ALTENSTEIN POISLEVACHE sise au vieux cimetière d'Emael.
- 8° Délimitation des zones de secours :
 - a) avis
 - b) mandat de vote
- 9° Adoption d'un règlement communal pour endiguer les plantes invasives.
- 10° Adoption d'une ordonnance de police sur l'élagage ou même l'abattage de certains arbres afin d'éviter tous troubles à l'ordre public lié à un arbre.
- 11° Version coordonnée de l'ensemble du règlement général de police de la ZIP ou est intégré le texte voté au dernier Conseil communal.
- 12° Appel à projet funéraire 2012 - Axe 1 : Ré affectation d'anciens caveaux en ossuaires - Axe 2 : Rénovation du monument aux morts à Roclenge-sur-Geer.

.../...

13° Modification du règlement en vue d'éviter et/ou réduire le risque d'inondations de coulées de boues sur le territoire de la commune de Bassenge.

HUIS CLOS

1° Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration.

2° Ratification remplacement du secrétaire communal pendant ses congés.

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 01 FEVRIER 2012 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 30 janvier 2012.

PAR LE COLLEGE

**Le Secrétaire communal,
J.TOBIAS**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**